
Division :	Exploitations forestières
Titre du poste :	Superviseur cour/mesureur
Département :	Opérations forestières
Titulaires :	Denis Maltais
Supérieur immédiat :	Surintendant forêt

NATURE DU POSTE

Assure le respect du mesurage de la matière première selon les normes du ministère. Supervise et contrôle les entrées et sorties, par camions, des matières et produits de l'organisation.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Mesurage

1. Effectue les demandes de permis de mesurage auprès du MRN.
2. Procède au mesurage du bois rond dans la cour selon les normes du MRN.
3. Effectue un suivi rigoureux de la qualité du façonnage du bois par équipe.
4. Assure la gestion des inventaires de bois ronds dans la cour et en forêt par la production hebdomadaire de rapports.

Gestion des entrées et sorties des matières

5. Effectue les demandes de transports auprès du MRN.
6. Assure la gestion des entrées et sorties des camions dans la cour de l'usine (bois rond, copeaux, sciures et écorces)
7. Assume la responsabilité de l'entretien physique et informatique de la balance.

Santé et sécurité

8. Assure l'application rigoureuse des lois et règlements relatifs à la santé et sécurité, de la politique de SCSO et du programme de prévention.
9. Assure une application rigoureuse du plan annuel.
10. Assure le port des EPI.
11. Effectue quotidiennement un audit d'inspection de machines.
12. Assure le respect des procédures de cadenassage.
13. Effectue quotidiennement la vérification des procédures sécuritaires d'opérations.
14. Applique, au besoin, la politique de mesures disciplinaires lors de l'observation de comportements à risque et le non-respect des procédures sécuritaires.

Autres

15. Assure la gestion des inventaires de carburants (usine et forêt) et procède aux commandes au besoin.
16. Assume les rôles et responsabilités qui lui sont attribuées par les procédures et/ou instructions dans le cadre de gestion environnementale ISO 14001-2015 et CSA 2-809.
17. Fait appliquer les règles et procédure de SCSO dans le secteur des réservoirs et du site de récupérations des MDR.

18. Contrôle les activités reliées à la protection des biens de l'entreprise contre le vol, le vandalisme et l'incendie.
19. Conseille son supérieur immédiat dans tous les domaines reliés à son champ d'activités et accomplit tout mandat particulier qu'il lui confie.